

Service instructeur  
Cabinet

N° 5915-07

Service consulté

**CONGRES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE  
LA NATION, ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

**Demande de participation financière**

Résumé : *Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Délégation Alsace de l'Association Nationale des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir, pour l'organisation du Congrès National annuel, les 24 et 25 mai 2007 à Colmar.*

L'Association Nationale des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir (ANPNOGD) qui comporte 50 représentations départementales, a demandé à la Délégation Alsace d'organiser son congrès annuel 2007, après s'être retrouvée précédemment en 2005 à Caen et en 2006 à Quimper.

Cette manifestation qui doit accueillir de 700 à 1 000 personnes, se déroulera les 24 et 25 mai 2007 au Parc des Expositions de Colmar.

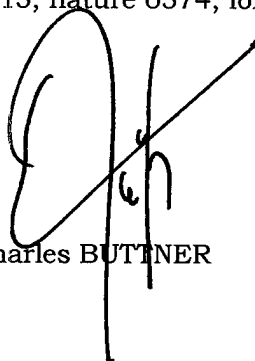
L'intérêt de ce grand rassemblement national, est de mettre à profit la présence des nombreux congressistes venus de toute la France pour leur faire comprendre ce que fut le drame spécifique des Alsaciens-Mosellans incorporés de force. A cet égard, le professeur Alfred WAHL donnera une conférence sur l'incorporation de force en Alsace et Moselle.

Pour faire face aux dépenses, notamment pour la location des salles, les organisateurs sollicitent l'attribution d'une subvention départementale.

Cette demande est susceptible d'être examinée dans le cadre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin. Au vu du projet de budget et de l'intérêt de la manifestation, un soutien financier à hauteur de 10 000 € pourrait être alloué à la Délégation Alsace de l'ANPNOGD.

Le crédit correspondant est à prélever sur l'enveloppe 1 215, nature 6574, fonction 021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Charles BUTTNER